

RÉDUISEZ VOS DÉCHETS, AUGMENTEZ VOS ÉCONOMIES!



POURQUOI L'ADAPTATION DES TARIFS DE GESTION DES DÉCHETS EST-ELLE NÉCESSAIRE ?

Chères citoyennes, chers citoyens,

En tant que municipalité, nous nous engageons à vous informer de manière transparente sur les changements importants qui sont entrés en vigueur depuis du 1er juillet 2024, suite à une décision prise lors du conseil communal du 22 mars 2024. La Commune de Bertrange est légalement tenue d'ajuster certains tarifs, notamment ceux liés à la gestion des déchets, conformément au principe du « pollueur-payeur ». Ces ajustements sont indispensables pour couvrir les coûts réels et continuer à vous fournir des services de qualité et fiables. Les taxes sur les déchets n'ont pas été modifiées depuis le 7 février 2020.

Nous comprenons que toute augmentation financière puisse susciter des préoccupations. C'est pourquoi nous souhaitons vous expliquer en détail les raisons de ces ajustements.

TARIFS DE GESTION DES DÉCHETS

La protection active de l'environnement nécessite un recyclage durable des déchets. La loi modifiée sur la gestion des déchets de 2012 impose aux communes d'adopter des règlements basés sur le principe du « pollueur-payeur ». Depuis le 7 février 2020, les tarifs des déchets n'ont pas été révisés pour les habitants de la commune de Bertrange. En raison de l'augmentation des coûts du SICA (Syndicat Intercommunal pour l'Hygiène Publique du Canton de Capellen), il est nécessaire d'adapter les tarifs conformément au principe du « pollueur-payeur », qui vise à couvrir les coûts imputés à la commune.

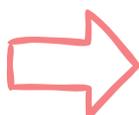
VOICI QUELQUES EXEMPLES DE CES AJUSTEMENTS :

- La taxe de base passera de 12 € à 15 €.
- Le prix de vidange d'une poubelle grise de 120 litres augmentera de 1,60 € à 2,50 €.
- Le prix par kilo de déchets enlevés passera de 0,19 € à 0,40 €.

La hausse la plus significative concerne les déchets résiduels, ce qui devrait encourager chacun à trier davantage. Ainsi, cette augmentation est limitée dans son ampleur. L'ensemble de ces ajustements vise à promouvoir une gestion responsable des déchets dans notre commune.

Nous sommes conscients que ces ajustements entraîneront des coûts financiers supplémentaires pour les résidents, mais ils sont essentiels pour nous conformer aux lois en vigueur.

SIMULATION DE CALCUL (AU VERSO)



VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS UNE SIMULATION DE CALCUL

Notez qu'il s'agit d'exemples, car chaque ménage est unique. Cependant, les exemples fournis et les informations à votre disposition vous permettront de simuler vos coûts. Les détails de votre facturation sont indiqués en page 2 de votre dernière facture relative aux taxes communales.

Nous restons disponibles pour répondre à toutes vos questions et préoccupations. Pour toute question, veuillez nous contacter par courriel (recette@bertrange.lu) ou par téléphone (26 312-358).

EXEMPLE DE FACTURE D'UN MÉNAGE DE 3 PERSONNES VIVANT DANS UNE MAISON UNIFAMILIALE

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE

ORDURES BASE

Quantité: 3 MOIS

Taxe de base par ménage

PRIX ACTUEL

P.U.: 12,00 EUR

NOUVEAU PRIX

P.U.: 15,00 EUR

36,00 / 45,00
36,00 / 45,00

ORDURES VIDAGES

Taxe

Taxes de vidage, de poids et autres services

PRIX ACTUEL

NOUVEAU PRIX

34,03 / 53,80
34,03 / 53,80

Taxe	Fract	Vol	Quant	Prix uni	Total	Prix uni	Total
de vidange	p. grise	2401	6,0	2,5000	15,0000	3,5000	21,0000
de vidange	p. bleue	2401	2,0	4,1000	8,2000	5,0000	10,0000
de poids	p. grise	/	57,0	0,1900	10,8300	0,4000	22,8000

PRIX ACTUEL

70,03

NOUVEAU PRIX

98,80

Le collège des bourgmestre et échevins
Monique SMIT-THIJS, Youri DE SMET, Frank COLABIANCHI

VERSION:
LËTZEBUERGESCH
ENGLISH

